

Société SAMSOLAR – SAMFI 23

Communication sur le projet agri-solaire de Chardogne- Val d'Ornain

Projet agrivoltaïque grandes
cultures



Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Échanges avec les collectivités territoriales</i>	4
Rencontre avec Messieurs les Maires de Chardogne et Val d’Ornain, Benoit Hacquin et Jean-Paul Regnier – 04 février 2022	4
Rencontre avec les Conseils Municipaux de Chardogne et Val d’Ornain – 09 juin 2023	4
Présentation du projet à la DDT de la Meuse – 06 juillet 2023	4
Rencontre avec Madame la présidente de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, Martine Joly – 12 septembre 2023	4
Rencontre avec la cellule énergie de la Chambre d’Agriculture de la Meuse – 06 octobre 2023 ...	4
<i>Échanges avec les autres acteurs du territoire</i>	5
Rencontre avec l’association de chasse l’Alouette – 04 septembre 2023	5
Rencontre avec les habitants de Val d’Ornain – 28 septembre 2023	5
Rencontre avec les habitants de Chardogne – 06 octobre 2023	6
<i>Articles publiés</i>	7

Introduction

La société SAMFI 23 et la SCEA de la Marlière travaillent sur l'implantation du projet de ferme agri-solaire situé sur les communes de Chardogne et Val d'Ornain depuis avril 2021.

La mise en place de la ferme agri-solaire permettrait de pérenniser la céréaliculture en place tout en sécurisant la transmission père-fils de l'exploitation agricole. Les bénéfices attendus des installations agrivoltaïques sont multiples : bénéfices en terme de rendement, de biodiversité, de température et d'eau.

Ce projet répond ainsi aux grands principes de l'agriculture durable puisqu'il a pour objectif de mutualiser la grande culture et la production d'énergie renouvelable : il participe ainsi à l'optimisation des sols et à la transmissibilité de l'exploitation.

Échanges avec les collectivités territoriales

Rencontre avec Messieurs les Maires de Chardogne et Val d'Ornain, Benoit Hacquin et Jean-Paul Regnier – 04 février 2022

Cette première rencontre entre la société de développement Samsolar et les maires a été l'occasion de présenter la société et d'informer les communes du projet en développement. Il est alors convenu qu'une présentation du projet pourra être faite lors d'un conseil municipal.

Rencontre avec les Conseils Municipaux de Chardogne et Val d'Ornain – 09 juin 2023

La société Samsolar et Monsieur Thuileur, propriétaire exploitant, sont venus présenter le dossier devant le Conseil Municipal de Chardogne qui s'est tenu à 16h30 puis devant celui de Val d'Ornain à 19h15. Les activités de la société, les solutions techniques agrivoltaïques proposées par Samsolar, mais aussi l'explication du choix du site, ses enjeux, l'historique de l'exploitation agricole et le projet agrisolaire souhaité sur les parcelles ont été développés. Les réglementations d'urbanisme en cours sur les communes ont également été abordées tout comme la concertation avec les administrés de la commune. La planification d'une réunion publique a été amorcée.

Présentation du projet à la DDT de la Meuse – 06 juillet 2023

Le projet agrivoltaïque a été présenté à la DDT de la Meuse, permettant ainsi de vérifier l'adéquation du projet avec la réglementation et les préconisations locales. La compatibilité avec les documents d'urbanisme, le périmètre des études environnementales, le contenu de l'étude d'impact paysager ainsi que la vérification des servitudes ont été au cœur de l'échange.

Rencontre avec Madame la présidente de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, Martine Joly – 12 septembre 2023

En présence de Monsieur Thuileur et de Monsieur Jean-Paul Régnier, 12ème Vice-président de la communauté d'agglomération et maire de Val d'Ornain, la société Samsolar a présenté le projet agrivoltaïque de la Marlière à Madame Joly, présidente de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud. Le projet a reçu un accueil favorable, compte tenu de ses caractéristiques favorisant autant le maintien de l'activité agricole qu'une bonne intégration au sein du territoire dans lequel il s'inscrit.

Rencontre avec la cellule énergie de la Chambre d'Agriculture de la Meuse – 06 octobre 2023

En présence de Monsieur Thuileur et de son fils, le projet agrivoltaïque a été présenté devant le comité de suivi énergie de la Chambre d'Agriculture de la Meuse composé de représentants de la Chambre d'Agriculture et de son service juridique, de l'association Meuse Nature Environnement, de la Confédération Paysanne, de la FDSEA, de la DDT et de l'association des maires.

Plusieurs points ont été traités et en particulier ceux concernant la contractualisation avec les propriétaires/exploitants, les services apportés par les installations agrivoltaïques ainsi que l'intégration paysagère du projet.

Échanges avec les autres acteurs du territoire

Rencontre avec l'association de chasse l'Alouette – 04 septembre 2023

Le projet a été présenté au président de l'association de chasse de Chardogne, Monsieur Delassue. Les échanges ont porté de manière préférentielle sur le transit du grand gibier et les conséquences de la clôture du site, mais aussi sur l'optimisation de la gestion cynégétique et la contribution de la création de haie sur l'ambiance éco-paysagère.

Rencontre avec les habitants de Val d'Ornain – 28 septembre 2023

Une séance d'information relative aux projets d'énergies renouvelables dans la commune de Val d'Ornain a été organisée le jeudi 28 septembre 2023 à la salle communale l'Ornevalloise. Une invitation a été diffusée par mail en amont aux administrés et sur le site internet de la commune :



Monsieur le Maire a introduit la thématique des zones d'accélération des énergies renouvelables dans lesquelles il intègre le projet agrivoltaïque de la Marlière. Monsieur Thuileur et son fils étaient également à disposition pour pouvoir répondre à toutes questions.

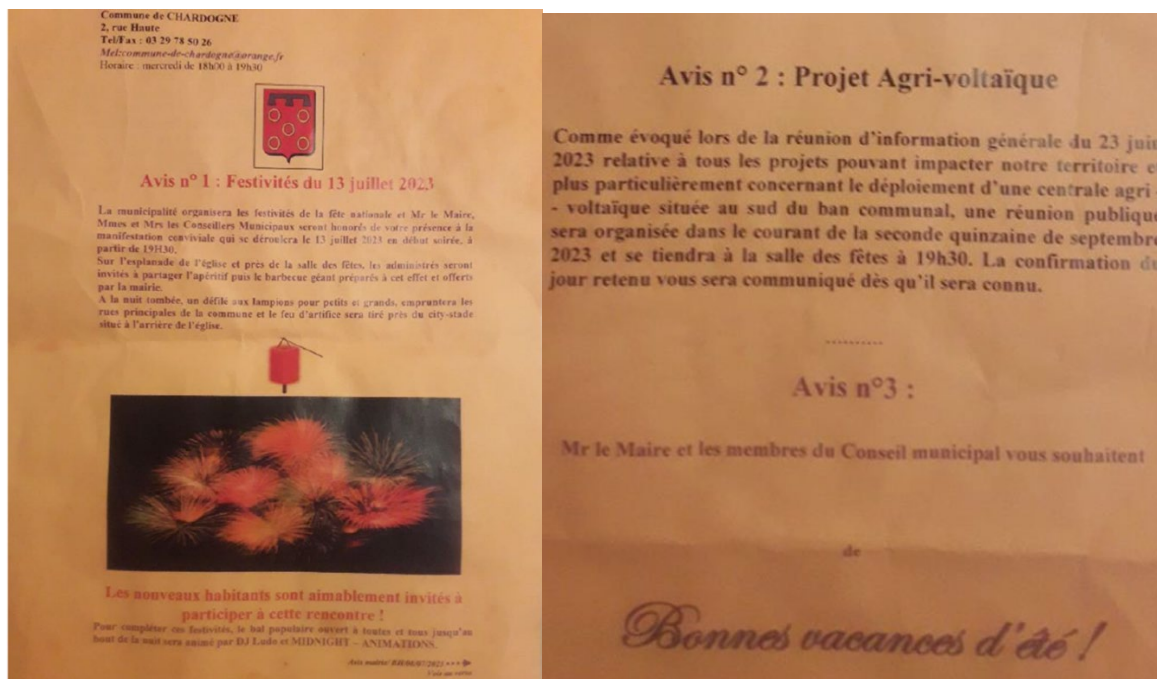




Crédit photo Samsolar

Rencontre avec les habitants de Chardogne – 06 octobre 2023

Conviés via le bulletin municipal ci-dessous, les habitants de Chardogne sont venus en nombre à la réunion publique le 06 octobre 2023 à 19h30 à la salle des fêtes du bourg. Monsieur Thuileur et son fils ont présenté l'intérêt et les enjeux du projet agrivoltaïque. Les aspects techniques, paysagers, environnementaux et réglementaires ont été précisés par Samsolar. L'intégration paysagère étant l'un des aspects techniques soulevant le plus d'interrogations et de craintes. Des supports visuels numériques projetés dans la salle et des impressions d'affiches ont été mises à disposition du public. Ainsi, la présentation technique des panneaux, des mesures ERC et un photomontage ont pu apporter des éléments de réponses et rassurer les administrés dont les lieux de vie sont situés à proximité du site envisagé.



Articles publiés

Plusieurs articles communiquant sur le projet ont été publiés :

-Suite à la présentation effectuée devant le Conseil Municipal de Val d'Ornain, un article a été publié dans le journal l'Est Républicain le lundi 19 juin 2023. Cette publication synthétise les objectifs et les enjeux du projet agrivoltaïque à savoir le maintien d'une activité agricole prioritaire, l'adaptation des structures photovoltaïques à la conduite agricole déjà en place, les bénéfices apportés à l'exploitation, la puissance produite et les retombées fiscales estimées pour les collectivités territoriales :

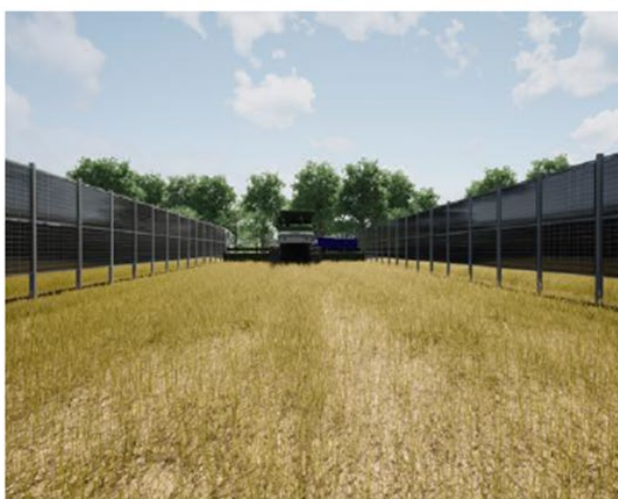
Val-d'Ornain

Les élus désignent les grands électeurs et se penchent sur l'agrivoltaïsme

L'ordre du jour du dernier conseil municipal a essentiellement porté sur deux sujets : le vote des délégués et suppléants pour les sénatoriales de septembre et un projet de ferme agrivoltaïque.

« Puisque nous sommes une commune de 1 000 habitants et plus, il nous faut désigner trois délégués et trois suppléants pour les sénatoriales de septembre », avait démarré le maire. Point essentiel de l'ordre du jour, la désignation des grands électeurs a cependant vite cédé la place à la présentation d'un projet de ferme agrivoltaïque située partiellement sur le territoire ornevallois.

Projet de ferme agrivoltaïque. L'occasion d'accueillir dans la salle des délibérations, les porteurs de ce projet : Michel Thuileur, l'exploitant agricole domicilié à Chardogne, accompagné de Géraldine Letz et Sébastien Durand, les représentants de Samsolar, la société développeuse d'énergie solaire. « Nous sommes une entreprise précurseur axée sur le photovoltaïsme sur terrain agricole », expose la cheffe de projet. Développant le projet spécifique de la ferme agrisolaire de la Marlière, située conjointement sur les finages de Chardogne et de Varney-Val d'Ornain, Géraldine Letz insiste, « Notre objectif est le maintien d'une activité agricole prioritaire ». Et la res-



Avec les claustras de panneaux bi faciaux proposés par Samsolar, les champs produisent simultanément des récoltes et de l'électricité. Photo de Samsolar

ponsable de présenter une esquisse de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques bifaciaux verticaux.

Un agencement en effet vertical pour permettre à l'agriculteur de continuer à exploiter son site, tant en polyculture avec orge, blé, colza et trèfle, qu'en pâture, tout en produisant de l'électricité. « L'espacement de 13,8 m entre les claustras est adapté à mes outils de travail », confirme Michel Thuileur. « Une bande enherbée de 90 cm de part et d'autre des panneaux servira à la protection des sols et à la biodiversité », complète la spécialiste, ravie d'annoncer qu'en termes d'enjeux floristique et faunistique, le projet est propice. « Et

puis, ce projet est dans une zone favorable, car éloignée des habitations entre 500 m et 1 km », conclut Géraldine Letz.

Enfin, cerise sur le gâteau, la ferme qui produirait 5,405 MW avec les seuls panneaux installés sur la commune, lui apporterait en retour une contribution annuelle de 8 576 €.

Désignation des grands électeurs. Place ensuite, à la désignation des grands électeurs avec le vote à l'unanimité de l'unique liste « Avenir Val d'Ornain » composée de Christian Muller, Christelle Maignan et Frédéric Petitcolin comme délégués titulaires. Les suppléants sont Véronique Berger, Jean-Paul Régnier et Juliette Borghini.

-La réunion d'information de Val d'Ornain a fait l'objet d'une publication dans la presse locale par la publication d'un un article dans le journal l'Est Républicain le 03 octobre 2023 :

Val-d'Ornain

Trois projets photovoltaïques au cœur de la réunion publique

Au cours d'une réunion publique et devant une trentaine d'habitants, plusieurs intervenants ont évoqué les différents projets en termes d'énergies renouvelables et notamment trois projets photovoltaïques, dont celui d'une exploitation agrivoltaïque.

« Dans le contexte de la nouvelle loi sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, le conseil municipal a déjà pris les choses en main en retenant 3 projets exclusivement photovoltaïques », a introduit le maire Jean-Paul Régnier. Entre le soleil, le vent, la biomasse..., le conseil municipal a en effet choisi le solaire avec déjà des projets avancés. L'occasion de situer sur la commune, les possibles implantations : le Verdillat, près de la ferme des Allemands ; le plateau de Varney et derrière la scierie de Mussey.

Réunis à l'Ornevalloise, une trentaine d'habitants ont par-



Aux côtés de Sébastien Durand de Samsolar, l'agriculteur de Chardogne, Michel Thuileur (à gauche), a exposé son projet d'exploitation agrivoltaïque.

ticipé à cette réunion publique d'information. Introduite par le maire, la réunion a ensuite été menée par les porteurs des projets, tous des professionnels de la transition énergétique.

Prenant la parole, Antoine

Bongard, le chef de projet de Luxel, société basée à Montpellier, a exposé son projet d'écopâturage sur le Verdillat avec la pose de panneaux photovoltaïques haut perchés sur 30 ha pour permettre le pâturage de bovins en des-

sous. « Le but est de sauvegarder la filière agricole tout en impliquant une technologie qui accueillerait des bovins à l'horizon de fin 2017 », souligne l'intervenant. La communication des retombées fiscales annuelles pour la

commune de 27 000 € en taxes foncières et 12 000 € en impositions forfaitaires des entreprises en réseau a été ensuite appréciée par l'auditoire.

Place après à Sébastien Durand, le représentant de Samsolar à Valence, porteur du projet ornevallo-chardonnerais avec l'installation de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques bifaciaux verticaux. Un agencement en effet vertical pour permettre à l'agriculteur de continuer à exploiter son site, tant en polyculture qu'en pâture, tout en produisant de l'électricité.

Enfin, cerise sur le gâteau, la ferme dont la production serait de 5,405 MW avec les seuls panneaux installés sur la commune, rapporterait une contribution annuelle de 8 576 €. L'autre projet de Mussey est en attente. Pas forcément séduit par l'appât du gain, le public n'a pas manqué de mentionner l'impact visuel du photovoltaïque avec en filigrane la défiguration possible des paysages lorsque les installations jouxtent de trop près les villages.

-La réunion publique de Chardogne a fait l'objet de deux articles distincts :

- un article paru dans l'Est Républicain de 11 octobre 2023 :

Chardogne

La colère gronde contre le projet de ferme agrivoltaïque

Un débat animé. Des prises de position et des oppositions fermes. Mais aussi une écoute attentive. L'autre soir, élus et habitants de Chardogne sont venus rencontrer les agriculteurs et la société porteurs du projet de ferme agrivoltaïque de la Marlière.

« **N**ous, notre objectif est simple : c'est de faire capoter ce projet qui est mauvais. Il y a beaucoup trop d'impacts négatifs sur notre milieu de vie, nos paysages et la faune sauvage pour accepter ce nid de vipères », ont annoncé d'emblée ces Chardonnais, peu enclins à accueillir un énorme champ de panneaux photovoltaïques à proximité immédiate de leur village. « C'est à peine si tu as le droit de construire une cabane dans ton jardin, et là, un agriculteur aurait le droit d'implanter des murs entiers de panneaux solaires tout près du village », déplorent encore ces habitants en colère.

Plus que jamais la colère gronde. « Que se passera-t-il quand une horde de sangliers déboulera sur la route, à cause des 60 hectares clôturés qui bouchent littéralement leur corridor habituel ? », a encore appuyé ce chasseur. Les pier-



Le maire Benoît Hacquin et son conseil ont initié cette réunion d'information publique sur le projet de ferme agrivoltaïque.

res d'achoppement sont clairement énoncées : la présence de milliers de panneaux photovoltaïques trop proches du village et la réalisation d'une clôture qui supprimerait la trame verte, cet axe de circulation de la faune sauvage.

«Créer de l'électricité verte»

Aussi, la réunion publique sur le projet de ferme agrivoltaïque de la Marlière a été très animée. Mais malgré son lot de haussements de ton et d'échanges parfois un peu vifs, elle a pu se dérouler jusqu'à son terme.

L'occasion de découvrir le projet déposé par Samsolar, une société développeuse d'énergie verte basée à Valence

qui souhaite faire de l'agrivoltaïque sur les terres de Michel et Louis Thuileur. « Notre objectif est de créer de l'électricité verte en maintenant l'exploitation agricole. Nous souhaitons voir aboutir ce projet d'énergie renouvelable », ont alors glissé Géraldine Letz et Sébastien Durant, de Samsolar. « Cela me permettrait de m'installer plus sereinement », a aussi souligné Louis Thuileur, qui s'apprête à reprendre la ferme familiale.

Ce projet agrivoltaïque aboutirait à l'installation de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques bifaciaux verticaux sur une soixantaine d'hectares avec seulement 1 377 m² d'emprise au sol. Le choix de l'agencement vertical permet en effet aux agriculteurs de continuer à exploiter leur site en polyculture, tout en produisant de l'électricité.

Un avis consultatif du conseil

«Après le vote consultatif du conseil, c'est le préfet qui tranchera », renseigne le maire Benoît Hacquin, tandis que les habitants se préparent déjà à mettre en place un collectif d'opposition et à lancer une pétition.



Après l'information, les habitants se préparent à créer un collectif d'opposition et en lançant une pétition.

•un article paru dans Le Parisien le 21 octobre 2023 :

En région, Meuse

Agrivoltaïsme litigieux dans la Meuse

Chasseurs et habitants du village de Chardogne s'opposent à l'installation de panneaux solaires chez un agriculteur.

Par [Antoine Pétry](#)

Le 21 octobre 2023 à 15h38, modifié le 25 octobre 2023 à 13h23



Chasseurs et habitants du village de Chardogne s'opposent à l'installation de panneaux solaires chez un agriculteur. /SAMSOLAR

Pas toujours simple, la cohabitation entre défenseurs du développement durable et environnement agricole. À Chardogne, un petit village de 340 habitants près de Bar-le-Duc, [le projet d'implantation d'une surface agrivoltaïque](#) de 70 ha sur le terrain d'un exploitant fait monter les tensions. L'entreprise Samsolar (productrice d'énergie verte) prévoit de signer un bail emphytéotique avec Michel et Louis Thuileur. L'implantation de panneaux permettra d'assurer la production électrique de 3 000 à 4 000 habitants des environs.

Mais les opposants grondent contre le projet. Avec des panneaux orientés à une hauteur d'1,80m afin de permettre la circulation alentour, « certains soulignent l'impact visuel pour la commune, située sur un plateau », résume le maire Benoit Hacquin, qui craint une « perte de la valeur foncière » des maisons des environs.

Argument réfuté par l'agriculteur : « La plus proche propriété est à 150 m, les autres à plus de 350 m et parfois sans vue directe sur nous ». L'opposition est également formulée par des chasseurs. Selon eux, l'installation de clôtures pourrait faire dévier le circuit naturel des gros gibiers (cerfs, sangliers) vers les routes, avec un risque d'accident pour les automobilistes.

Arguments fallacieux, selon Michel Thuileur. « C'est totalement faux. Le gibier pourra circuler normalement. Les opposants regrettent surtout de perdre de la surface de chasse, sur un terrain qui m'appartient, et expriment de la jalousie financière. Tout est fait à notre niveau pour respecter l'environnement visuel et préserver la biodiversité. »